


Facturation

Une facturation mensuelle et détaillée de tous les temps périscolaires et extrascolaires est éditée et envoyée au représentant légal de l'enfant avant le 10 de chaque mois pour les prestations du mois précédent par mail (pensez à vérifier vos SPAM). Les factures relatives aux services périscolaires et extrascolaires peuvent être réglées :

- En carte bancaire sur place, 
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public (Nom de l'enfant, site fréquenté et n° de facture au dos - merci), à déposer au sous-régisseur du centre,
- en espèces contre reçu, à remettre au sous-régisseur,
- Par tickets CESU et ANCV, attention on ne rend pas la monnaie sur ce mode de paiement, à remettre au sous-régisseur du centre,
- Paiement par tickets CESU électroniques possible (demander le mode opératoire à votre responsable de site pour information code NAN de la collectivité : 1068651*1)

Ces factures sont à régler dans les 15 jours après émission. Passée cette date, votre facture sera considérée comme impayée.

Inscriptions et paiement par carte bancaire sur le site PORTAIL FAMILLES.



La place de l'enfant

Le Centre est agréé Jeunesse et Sports, le projet pédagogique pour le périscolaire et pour chaque petites vacances est affiché dans les locaux.

Les activités proposées permettent le libre choix de l'enfant sans pour autant écarter le désir de non participation. Nous privilégions la place et l'écoute de l'enfant, ce qui fait de notre centre un endroit chaleureux et convivial où l'enfant peut :

- * jouer seul ou avec d'autres, * développer son habileté manuelle, * aller au bout d'une réalisation,
- * favoriser sa socialisation, * découvrir, s'initier, s'amuser, rêver ...



Absence de l'enfant

Toute inscription aux services périscolaires et extra-scolaires constitue un engagement de fréquentation. Toute absence de l'enfant doit être signalée dès que possible par les parents à la structure d'accueil de préférence par mail. **Sans justificatif l'accueil sera facturé aux parents.**

Réservation des repas

La restauration se fait grâce à la collaboration de l'établissement «la cuisine de Villersexel» qui livre les repas en liaison froide.

Leurs menus sont élaborés en suivant des recettes traditionnelles, ils respectent un plan alimentaire de huit semaines visé par un diététicien répondant à l'équilibre nutritionnel des repas.

Ces menus sont composés comme suit :

Un hors d'œuvre ; un plat protidique (viande ou poisson) ; une garniture ; un fromage ; un dessert. Un produit bio est proposé à chaque repas.

Les producteurs locaux sont privilégiés (volailles, fromages, laitages, fruits... proviennent des producteurs de la région Bourgogne Franche Comté) - les menus sont disponibles au centre et sur le site de la CCTV.

Réservation impérative la veille du jour de consommation avant 11 heures comme indiqué dans le tableau programme ci-contre:

Tout repas non décommandé dans les délais ci-dessus (sauf maladie non prévenue), est dû.

Repas concerné	Jour de commande
Lundi	Vendredi
Mardi	Lundi
Mercredi	Mardi
Jeudi	Mardi
Vendredi	Jeudi

